

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1 juin 2001
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 29 mai 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite tient à informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président du Conseil de sécurité que les autorités irakiennes continuent de violer de façon flagrante les résolutions des instances internationales ainsi que les conventions et accords internationaux.

Des unités des forces irakiennes déployées sur le territoire irakien ont par le passé violé les frontières internationales terrestres du Royaume d'Arabie saoudite et attaqué des unités appartenant aux forces des gardes frontière, faisant des blessés et des morts parmi elles.

Le soir du mercredi 23 mai 2001, une patrouille irakienne a franchi la frontière internationale saoudo-irakienne et a pénétré à 400 mètres à l'intérieur du territoire saoudien, puis elle a ouvert le feu sur des gardes frontière saoudiens à proximité du centre de Sahan-Est dans le district de Uwayqila, si bien que les gardes frontière saoudiens ont dû riposter afin de se défendre. L'échange de coups de feu entre les gardes frontière saoudiens et la patrouille irakienne a fait des blessés parmi les soldats saoudiens. Lorsque le chef du centre de Sahan-Est dans le district de Uwayqila s'est rendu en compagnie des membres de la patrouille saoudienne sur le lieu d'où les coups de feu avaient été tirés à l'intérieur du territoire saoudien, il a découvert un soldat irakien blessé abandonné par les autres membres de la patrouille irakienne en territoire saoudien. Les membres de la patrouille saoudienne l'ont alors transporté à l'hôpital de Uwayqila dans la région nord du Royaume en vue de le faire soigner et après son admission à l'hôpital, le médecin a déclaré que le soldat irakien était décédé. Il était en possession d'une carte d'identité irakienne portant le numéro 861661 au nom de Taqi Abdulamir Hussain. Le Gouvernement saoudien, représenté par son ambassade auprès de l'État du Koweït a demandé à la délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Koweït d'avertir les autorités irakiennes par l'intermédiaire de son bureau à Bagdad afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour réceptionner la dépouille du soldat irakien décédé et la remettre aux autorités irakiennes le plus tôt possible.

Le Gouvernement saoudien tient aussi à informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président du Conseil de sécurité des violations et transgressions qui sont le fait des forces irakiennes, de leurs violations de l'intégrité territoriale du Royaume d'Arabie saoudite en plusieurs lieux et des coups

de feu qu'elles ont tirés sur les gardes frontière saoudiens, mettant leur vie en danger et faisant des blessés et des morts, comme précisé ci-après :

1. Le 19 mars 2001, une patrouille des gardes frontière saoudiens dans le centre frontalier de Majilss sur le territoire saoudien a essuyé des coups de feu d'une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

2. Dans la nuit du 28 au 29 mars 2001, une patrouille de gardes frontière saoudiens dans le poste frontalier saoudien de al-Kasr dans le district de Rafha situé sur le territoire saoudien a essuyé des coups de feu d'une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

3. Dans la nuit du 1er au 2 avril 2001, une patrouille de gardes frontière saoudiens dans le poste frontalier saoudien de al-Kasr dans le district de Rafha situé sur le territoire saoudien a essuyé des coups de feu d'une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

4. Dans la nuit du 6 au 7 avril 2001, une patrouille de gardes frontière saoudiens dans le poste frontière de Umm al-Hayran situé en territoire saoudien a essuyé des coups de feu tirés par une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

5. Dans la nuit du 6 au 7 avril 2001, une patrouille de gardes frontière saoudiens dans le poste frontière de Umm al-Chu'ara situé en territoire saoudien a essuyé des coups de feu tirés par une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

6. Dans la nuit du 7 au 8 avril 2001, une patrouille de gardes frontière saoudiens du centre de Sadda situé en territoire saoudien a essuyé des coups de feu tirés par une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

7. Dans la nuit du 8 au 9 avril 2001, une patrouille de gardes frontière saoudiens du centre d'al-Kasr situé en territoire saoudien a essuyé des coups de feu tirés par une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

8. Dans la nuit du 10 au 11 avril 2001, une patrouille de gardes frontière saoudiens du centre d'Umm al-Kasr situé en territoire saoudien a essuyé des coups de feu tirés par une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

9. Le 13 avril 2001, une patrouille de gardes frontière saoudiens dans le centre de Sahan, district de Uwayqila, près d'une borne frontière, en territoire saoudien, a essuyé des coups de feu tirés par une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

10. Dans la nuit du 20 au 21 avril 2001, une patrouille de gardes frontière saoudiens dans le centre frontalier de Rabthan situé en territoire saoudien a essuyé des coups de feu tirés par une patrouille iraquienne embusquée sur le territoire iraquien.

Il convient d'ajouter les nombreux incidents survenus en 1999 au cours desquels des patrouilles saoudiennes se trouvant dans des centres frontaliers saoudiens à l'intérieur du territoire saoudien ont essuyé des coups de feu tirés par des patrouilles irakiennes se trouvant à l'intérieur du territoire iraquien, dont des cas où une patrouille iraquienne se trouvant en territoire iraquien a tiré des coups de feu sur les éléments d'une patrouille saoudienne se trouvant dans le centre de Lifiya dans le

district saoudien de Uwayqila, tuant un garde frontière saoudien, Ibrahim Ahmad Mu'afa.

Les incidents susmentionnés ont eu lieu à des périodes différentes et nous pensions qu'ils étaient le fait d'individus isolés et que nous pouvions fermer les yeux sur eux, mais il nous est apparu dernièrement que le caractère régulier de ces attaques et des violations de la frontière internationale du Royaume montre que les autorités irakiennes en sont responsables. Pour cette raison, la Mission permanente du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé la présente lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité afin que les mesures nécessaires soient prises conformément à la Charte des Nations Unies et à la responsabilité du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la stabilité internationales. Nous demandons au Conseil de sécurité d'exhorter l'Iraq à s'abstenir de violer les frontières internationales du Royaume d'Arabie saoudite, qui se réserve le droit de prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour préserver sa sécurité et ses frontières internationales.

Compte tenu de ce qui précède, la Mission permanente du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies appelle l'attention des États Membres de l'Organisation sur les conséquences et la gravité du fait que les autorités irakiennes continuent de violer l'intégrité territoriale du Royaume d'Arabie saoudite, menaçant ce faisant la paix et la sécurité dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Fawzi Bin Abdul Majeed **Shobokshi**